

**Compte-rendu du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt le dix juillet à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation du Conseil : 06 juillet 2020

Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, DUBOIS Chantal, GUIBERT, JOLLY, DUBOIS Danielle, BORDAS et M. DUBREUIL, PIOT, GRAND, ANDRE, PASCUAL, BARDIEUX.

Absent(s) : Mme BLANCHARD, Mr ERBEL.

Pouvoir(s) : Mme BLANCHARD donné à Mr DUBREUIL, Mr ERBEL donné à Mme DUBOIS Danielle.

Secrétaire de séance : Mme Véronique JOLLY.

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

- Personnel communal :
Prime exceptionnelle Covid19 attribuée à 3 agents de la collectivité.
Taux de promotion pour avancement de grade d'un agent.
Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal au 01/09/2020.
- Dénomination du futur Lotissement « Rue des Gauchons ».
- Renouvellement de garantie accordée par la Commune à l'OPH de l'Angoumois pour un prêt réaménagé.
- Constitution de la Commission communale des Impôts Directs.
- Actualisation des tarifs communaux.
- Remise des tablettes IPads.
- Informations et questions diverses

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

.....
1/ ATTRIBUTION PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19 :

Madame le Maire propose, d'instaurer **la prime exceptionnelle COVID 19** dans la commune de Touvre afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » **au profit des agents mentionnés ci-dessous** particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-D'instaurer une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 300€ pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime sera attribuée aux agents publics (fonctionnaires et agents contractuels de droit public ayant été confronté à un surcroît significatif durant la période de crise sanitaire soit du 24 mars au 10 juillet 2020.

Service concerné / poste concerné	Rôle dans le Plan de Continuité d'Activité ou	Sujétions particulières / Charges
Garde Champêtre	-Permanence physique continue en Mairie. -Nombreux déplacements chez les personnes vulnérables. -Plusieurs opérations de distribution de masques.	Accueil téléphonique Secrétariat Urbanisme Déplacement chez les personnes vulnérables
Agents contractuels en CDD	Mise en œuvre des opérations d'entretien et de nettoyage dans le cadre du protocole sanitaire à la Mairie	Contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées de nettoyage et de désinfection des locaux

-D'autoriser Madame le Maire à fixer, par arrêté, à titre individuel, le montant alloué à chaque bénéficiaire et les modalités de versement de cette prime.

2/ TAUX DE PROMOTION CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAÎTRISE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2020 :

Après avis favorable du Comité Technique en date du 04 juin 2020 ; Madame le Maire propose de fixer à 100%, au 1^{er} septembre 2020, le taux de promotion pour la procédure d'avancement de grade du cadre d'emploi des Agents de Maîtrise dans la collectivité comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

CAT	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)	Nombre d'agents promouvables
c	Agents de Maîtrise	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100%	1

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

3/ SUPPRESSION Poste Agent de Maîtrise et CREATION Poste Agent de Maîtrise Principal au 1^{er} Septembre 2020

Vu l'avis du Comité technique réuni le 04 juin 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	C	1	0	TC
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	C	0	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

4/ Dénomination d'une Impasse pour le Lotissement Rue des Gauchons « Impasse des Gauchons » « Résidence Sandler »

-Considérant la nécessité d'attribuer des dénominations aux futures voies publiques afin de faciliter le repérage au sein de la Commune,

-Compte-tenu de l'accord des propriétaires aménageurs, il est proposé au conseil municipal les deux suggestions ci-dessous :

Pour le Lotissement « Rue des Gauchons » :

Soit Impasse des Gauchons,

soit « Résidence Sandler ».

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

DECIDE de la dénomination suivante : Impasse des Gauchons, « Résidence Sandler ».

5/ Renouvellement de garantie suite au passage à taux fixe d'une partie de l'encours de l'OPH de l'Angoumois- Prêt 1083641 – Montant réaménagé 92 018.12€

L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ANGOUMOIS, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en objet, initialement garanti par la Commune de Touvre, ci-après le Garant.

En conséquence, le conseil municipal est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-REITERE sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagé, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

6/ Renouvellement de la Commission communale des Impôts directs

Suite aux élections et au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder au renouvellement de la Commission communale des Impôts Directs. (CCID). Madame le Maire propose au Conseil Municipal la composition suivante qui sera soumise à la Direction départementale des Finances publiques :

Présidente : Mme Brigitte BAPTISTE, Maire

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Jacques DUBREUIL	M. Bernard PASCUAL
Mme Eliane REYNAUD	Mme Danielle DUBOIS
M. Jacques PIOT	M. Jean-Luc ANDRE
M. Stéphane GRAND	Mme Jocelyne BORDAS
Mme Nadine GUIBERT	Mme Chantal DUBOIS
Mme Véronique JOLLY	M. Jean-Marie BARDIEUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

7/ TARIFS CANTINE SCOLAIRE au 1^{er} Septembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, **DECIDE DE FIXER** les tarifs de la **CANTINE SCOLAIRE, applicables au 1^{er} Septembre 2020**, avec une grille à 4 niveaux et un tarif spécifique hors commune comme figurant dans le tableau ci-dessous :

TARIFS	
QF1	2.00 euros
QF2	2.60 euros
QF3	2.90 euros
QF4	3.20 euros
Non allocataire	3.20 euros
Hors commune	4.00 euros

Repas adulte : 6.00 euros (enseignants, stagiaires, autres, etc...).

8/ TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE au 1^{er} Septembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, **DECIDE DE FIXER** les tarifs de l'**ACCUEIL PERISCOLAIRE, applicables au 1^{er} Septembre 2020**, avec la mise en place d'une tarification en fonction du quotient familial , grille à 4 niveaux et une tarification spécifique pour les hors commune :

TARIFS (Forfait annuel)	
QF1	160 euros
QF2	210 euros
QF3	260 euros
QF4	310 euros
Non allocataire	310 euros
Hors commune	310 euros

La participation demandée à chaque famille pour chaque enfant est un forfait annuel payable en 10 mensualités égales.

Concernant la garderie occasionnelle, la participation sera de 3.00 euros /jour pour 5 jours maximum par mois. A partir du 6^{ème} jour, le tarif occasionnel ne s'applique plus mais le forfait correspondant au QF4, soit 310 euros s'applique pour le mois

9/ TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE au 1^{er} Septembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, **DECIDE DE FIXER les tarifs des CONCESSIONS CIMETIERE** comme figurant dans le tableau ci-dessous :

TARIFS	
Concessions trentenaires	80€/m2
Cases columbarium	860 euros
Dépositaire communal (maximum 6 mois)	75€/mois

10/ TARIFS JETONS D'ECLAIRAGE Salle des Sports au 1^{er} Septembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, **DECIDE DE FIXER les tarifs des jetons d'éclairage de la Salle des Sports** comme figurant dans le tableau ci-dessous :

TARIFS du jeton d'éclairage	
Utilisateurs non adhérents à un club ou une Association communale	3.00 €

Chaque club et association communale à hauteur du nombre de séances annuelles accordées par la municipalité, multiplié par le nombre d'heures par séance	Gratuit
Au-delà de ce quota, le club ou Association communale devront s'acquitter du tarif non adhérents	3.00 €

Cette recette sera intégrée à la Régie photocopies-tourisme et imputée au compte 70688 (Autres prestations de services).

11/TARIFS JETONS de CHAUFFAGE Salle des Sports au 1^{er} Septembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, **DECIDE DE FIXER les tarifs des jetons de CHAUFFAGE de la Salle des Sports, à compter du 1^{er} Septembre 2020**, comme figurant dans le tableau ci-dessous :

TARIF du jeton de chauffage à l'heure	
Utilisateurs de la salle des sports	13.00 €

Cette recette sera imputée au compte 70688 (Autres prestations de services).

12/TARIFS LOCATION des Salles communales : Associations et intervenant extérieurs à la Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, **DECIDE DE FIXER les tarifs de location des salles communales, à compter du 1^{er} Septembre 2020**, comme figurant dans le tableau ci-dessous :

PARTICIPATION ANNUELLE	
Utilisateurs des salles communales : Associations et intervenants hors commune.	220.00€/an

Cette recette sera imputée au compte 70878 (Remboursement frais par autres redevables) du budget général.

13/ TARIFS PHOTOCOPIES et ARTICLE DE TOURISME au 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, **DECIDE DE FIXER les tarifs de vente des photocopies et articles de tourisme ; à compter du 1^{er} septembre 2020**, comme figurant dans le tableau ci-dessous :

TARIFS PHOTOCOPIES à l'unité	
Impression noir et blanc	
Format A4 (21x29.7)	0.25 €
Format A3 (42x29.7)	0.30 €
Impression couleur	
Format A4	0.50 €
Format A3	0.70 €
Articles de tourisme à l'unité	
Cartes postales	0.50 €

Cette recette sera intégrée à la Régie photocopies-tourisme et imputée au compte 70688 (Autres prestations de services).

Fin de la séance 19h45